



ACHAT - VENTE - ESTIMATION



ACHAT - VENTE - ESTIMATION

ARDEN' IMMOBILIER

ARDEN' IMMOBILIER

10 Avenue Jean Jaurès
08300 RETHEL

Tél : 03.24.38.24.81

Fax : 03.24.38.31.78

E-mail : contact@arden-immobilier.com

Site internet : www.ardenimmobilier.com



Édité par LCPH 01 42 27 92 95. Document non contractuel. Ne pas jeter sur la voie publique. 03-2016



**OUVERTURE DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9H À 12H ET DE 13H30 À 18H30
ainsi que le samedi
de 9h à 12h et de 13h30 à 18h**

CP 150 Préfecture des Ardennes - TVA 898 079 60588 - Garantie financière
Sans maniement de fonds QBE France- 110 Esp Gal de Gaulle - 92931 La Défense

www.ardenimmobilier.com

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR POUR LA MISE EN VENTE :

• Pour une construction DE PLUS DE 10 ANS, nous aurons besoin des documents suivants :

- Titre de propriété
- Diagnostic de performance énergétique (DPE)
- Diagnostic assainissement
(si le bien n'est pas relié au tout à l'égout)

• Pour une construction neuve ou autres travaux DE MOINS DE 10 ANS, nous aurons besoin des documents suivants :

- Titre de propriété
- Permis de construire
- Déclaration de travaux
- Déclaration d'achèvement de travaux + conformité
- Garantie décennale
- Assurance dommage-ouvrage
- Diagnostic de performance énergétique (DPE)
- Diagnostic assainissement
(si le bien n'est pas relié au tout à l'égout)

LISTE DES DIAGNOSTICS QUI DEVRONT ÊTRE RÉALISÉS POUR LA SIGNATURE D'UN COMPROMIS DE VENTE :

Diagnostic	Bien concerné	Durée de validité
DPE (Diagnostic de Performance Énergétique)	Bien clos, couvert et chauffé	10 ans mais celui-ci peut évoluer en fonction de travaux
Electricité	Toute installation de plus de 15 ans	3 ans
Gaz	Installation de plus de 15 ans	3 ans
Amiante	Bien construit avant le 1 juillet 1997	Illimité si absence Sinon 3 ans
Plomb	Bien construit avant le 1 juillet 1949	Illimité si absence Sinon 1 an
Termites	Bien situé dans une zone déclarée à risques	6 mois
Superficie (Loi Carrez)	Bien en copropriété	Illimité sauf modification
Assainissement	Bien non raccordé	3 ans
ERNT (Etat des Risques Naturels et Technologiques)	Bien situé dans une zone déclarée à risques	6 mois

